



Déclaration intersyndicale du 30 novembre 2018

Madame la Secrétaire Générale,

Si vous êtes présente à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes aujourd'hui, c'est certainement que vous avez été informée du profond malaise et des inquiétudes des agents, liés aux orientations « *Action Publique 2022* » (AP 2022) et aux propositions de l'ex-préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, rédigées dans le rapport « AP 2022 » relatif à notre région.

Nous dénonçons l'opacité qui accompagne la démarche « AP 2022 » d'une manière générale, dans laquelle ce rapport a été établi, souvent dans un cercle très restreint, sans diagnostic partagé préalable, sans aucune concertation avec les représentants du personnel et conduisant à des propositions inacceptables et dangereuses pour le portage des politiques du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT). Parmi ces politiques, citons notamment l'adaptation au changement climatique, la transition écologique et énergétique, la biodiversité, la gestion de l'eau, les problématiques de mobilité, la gestion des risques...

Nos ministères n'ont pas été associés ou bien que très tardivement dans cette démarche, alors que les orientations « AP 2022 » sont pourtant lourdes de conséquences pour la réalisation de nos missions sur le territoire et le maintien des liens fonctionnels avec les services nationaux, régionaux et locaux.

Dans un contexte de réduction des moyens toujours plus drastique, la casse des services techniques n'est pas compréhensible. En effet, le maintien au niveau régional des missions actuellement portées par la DREAL, telles que celles relatives à l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, aux contrôles techniques et à la réception des véhicules, au contrôle des transports terrestres, aux espèces protégées, aux sites classés ou à la police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône, est la garantie de conserver des effectifs suffisants, voire une masse critique minimale, garantissant un niveau d'expertise pertinent grâce au maintien de compétences spécifiques et rares, ainsi que la continuité de ces services.

Dans ces conditions, comment prévoyez-vous de défendre les missions de votre ministère et de vos services qui les portent sur le territoire ? Que faites-vous pour éviter que les services régionaux soient absorbés par le ministère de l'Intérieur ?

Nos administrations enchaînent réforme sur réforme depuis maintenant plus de dix ans et les dernières réorganisations structurelles, avec la création des DREAL fusionnées, ne sont toujours pas digérées par les agents, par les services, pas plus que par nos concitoyens. Vous devez savoir que, tant nos services, que les agents qui les font vivre sont aujourd'hui au bord de la rupture.

Nous revendiquons un maintien et un renforcement de la structure, des effectifs et des compétences de la DREAL, dans toutes ses implantations actuelles, assurant un lien fonctionnel à tous les niveaux.

Enfin, nous vous rappelons que plus de 1 000 agents travaillent à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, sur les 12 départements de la région et sur quelques autres supplémentaires dans la logique d'axe Rhône-Saône, investis dans les missions qu'ils exercent et soucieux de réaliser un travail de qualité. La préoccupation de nos concitoyens sur les sujets portés par nos ministères ne cesse de grandir. « *Action Publique 2022* », tel que proposé, risque d'anéantir leurs espoirs.

**L'intersyndicale de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
CFDT, CGT, FO, SOLIDAIRES, UNSA**